

**Conseil Municipal de la commune de**  
**LIVERNON**  
**du 2 août 2016 à 20h 30**

Le quorum est atteint : le Maire et 10 conseillers présents à l'ouverture  
Sébastien Galineau, a donné pouvoir à Jean-Luc Molles  
Marie-Agnès Thomas, absente excusée  
Secrétaire de séance : Marie-Joëlle Fouilhac-Gary  
Secrétaire Auxiliaire : Isabelle Pauly

**ORDRE DU JOUR**

**1. Approbation du CR du Conseil Municipal du 11 juillet 2016**

Sur le point 8 concernant le vote sur le choix d'une entreprise pour la réfection du mur de la salle des fêtes il convient de lire : Vote pour la proposition de M. Le Maire (Sté Logis du Quercy) sauf Sébastien Galineau et J. Luc Molles qui souhaitent l'intervention de Vincent Réveillac et Nicolas Réveillac qui s'abstient.

Vote à l'unanimité en prenant cette modification en compte.

**2. Avenant pour la réalisation d'une étude : amendement Dupont pour l'extension de la zone de Coupille avec le cabinet G2C :**

Le principe de cet amendement est d'obliger les communes qui souhaitent développer l'urbanisation dans leurs entrées de ville à mener au préalable une réflexion sur la qualité urbaine, paysagère et architecturale de l'aménagement dans leurs documents d'urbanisme. Dans le cadre de la zone de Coupille, les bâtiments doivent être implantés à 75m de la D802, obligation à laquelle la commune peut déroger à condition de réaliser une étude.

La proposition d'étude faite par le Cabinet G2C s'élève à 5094€ TTC.

Vote à l'unanimité pour autoriser M. le Maire à signer l'avenant.

**3. Choix du cabinet pour le recrutement d'un médecin :**

Lors de la séance du CM du 11 juillet, la Société Persuaders Rivière avait été choisie pour recruter un médecin. Toutefois il avait été convenu qu'une rencontre se fasse avec cette société pour préciser certains points. M. le Maire, Isabelle Pauly et Jean-Luc Molles ont participé le jeudi 28 Juillet à une visio conférence avec le responsable. Au vu des éléments qu'ils ont eus et qu'ils présentent, le CM confirme le choix de ce cabinet de recrutement, sauf Jérémy Sicre qui s'abstient.

M. Jean-Luc Molles fait part de sa rencontre avec le Docteur Michel Liauzun qui lui a confirmé qu'il arrêterait bien son activité le 31 décembre 2016 et qu'il était prêt à louer son cabinet.

**4. Informations diverses**

- Lecture par M. le Maire d'une demande de Mme Martine Lafon de Bresquejouis pour que la Commune lui refasse la route qui dessert son habitation ainsi qu'une tranchée d'1m de profondeur sur 50 m linéaires afin d'éviter les infiltrations d'eau du lac. Elle a joint un devis de 3423,75 € TTC. M. Le Maire signale que la route est prévue dans le programme voirie. Pour ce qui est de la tranchée, la commission voirie se rendra sur place et rencontrera Mme Lafon.

- Mme Janine Lafon s'inquiète des travaux qui devaient être faits à l'école, à savoir réfection de la cour et pose d'un portail. La STAP doit commencer les travaux de la cour ce mercredi 3 août et Quercy Fer doit poser le portail la dernière semaine d'août. Choix de la couleur : vert foncé.
- Toujours au sujet des écoles Mme Janine Lafon liste une série de demande de travaux à réaliser: Pose d'étagères, de lièges sur les murs des classes, changement de néons grillés, retrait des essuie-mains électriques chez les petits et rehaussement du portail qui va de l'école à la cantine. M. Jean-Luc Molles demande que l'on définisse le point de rassemblement en cas d'alerte incendie afin de mettre à jour les consignes de sécurité.
- M. Martial Serrau propose de mettre des affiches aux emplacements des points de collecte des ordures pour signaler les autres emplacements de containers afin que si un container est saturé les personnes puissent aller les déposer sur un autre point au lieu de les laisser sur le sol.
- M. Martial Serrau fait part de plusieurs demandes de travaux faites par la gendarmerie. M. le Maire signale qu'effectivement il a reçu un courrier listant les différents travaux mais qu'avant de prendre toutes décisions il doit prendre contact avec les affaires immobilières de la gendarmerie. Pour l'instant seule la demande concernant la hauteur de la clôture sera prise en compte puisque programmée.
- Mme Marie-Jo Fouilhac demande à tous de réfléchir à l'animation qui pourrait se faire pour le goûter des aînés programmé le 10 décembre afin de prendre une décision lors du prochain CM.
- M. Jérémie Sicre est intervenu en début de séance pour signaler qu'il ne comprenait pas pourquoi les frais de déplacement de M. Jean-Paul Mejecaze qui s'était rendu aux obsèques de l'ancien maire d'Avesnes-le-Comte en tant que représentant du Maire dans le cadre du jumelage n'aient pas été pris en compte. M. Jean-Paul Méjecaze répond qu'il y est allé également à titre personnel et qu'il ne souhaite pas de dédommagement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 20.

Prochaine réunion : le mercredi 14 septembre à 20h 30